

# La Charte du promeneur en forêt



## Règle n° 1

Le feu est  
l'ennemi  
de la forêt



## Règle n° 2

Les déchets ne sont pas  
abandonnés en forêt



## Règle n° 3

Les fleurs arrachées ne  
re poussent pas, veuillez  
modérer la cueillette



## Règle n° 4

Respectez les routes  
forestières fermées et les  
chemins balisés



## Règle n° 5

Faites attention à votre  
chien



## Règle n° 6

Les animaux sont chez  
eux : le promeneur les  
laisse en paix



## Règle n° 7

Demandez une autorisa-  
tion pour le ramassage  
du bois mort



## Règle n° 8

Les coupes d'arbres sont  
nécessaires à la bonne  
gestion de la forêt



## Règle n° 9

Le VTT est le bienvenu  
en forêt s'il respecte la  
nature et les autres  
promeneurs



## Règle n° 10

Les jeunes pousses sont  
fragiles. Ne troublez pas  
leur croissance